



## LE MOT DU MAIRE

Hinxoises, Hinxois,

Dès son installation, le nouveau Conseil Municipal a décidé d'ajouter aux commissions de travail déjà existantes, une commission d'information, relation sports et loisirs. Cette commission a pour volonté première d'apporter dans nos foyers le compte-rendu des réunions du Conseil Municipal.

Bien vite, cette commission, animée par une équipe dynamique, s'est rendu compte que la vie sociale de la commune était animée par beaucoup d'autres sources provenant des différentes sociétés qui la compose. De là est née l'idée de fonder une association où toutes les sociétés seraient représentées.

Pour véhiculer l'information, il fallait un moyen, un journal est créé, il paraîtra tous les trois mois.

C'est un ballon d'essai à qui je souhaite personnellement bonne chance.

Ce journal devrait parvenir à intégrer plus facilement les nouveaux résidents, resserrer les liens et les affinités avec les anciens. Je pense que tout le monde a quelque chose à découvrir quant à l'origine de Hinx, sa composition et tout ce que peut apporter la vie associative dans notre village.

### SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1
Compte-rendu du Conseil Municipal du Samedi 9 Avril 1983	2
Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 2 Mai 1983	2 - 3
D'où vient l'Œil de Hinx ?	3
Etat-Civil	3
Société Mutualiste Locale L'Entraide Hinnoise	4
Société des Anciens Combattants et Victimes des deux Guerres	4
Association des Parents d'Elèves	4
Association de Gymnastique volontaire	4
Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire	5
A.C.C.A. de Hinx	5
Une Hinnoise heureuse	6
Association des Œuvres Sociales de l'Union des Femmes Françaises de Hinx	6
L'Eglise... bouge	6
F.N.A.C.A.	7
Club Hinnois du Troisième Age	7
Le Comité des Fêtes	8



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 9 AVRIL 1983

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h. 30 sous la présidence de son Maire, M. LAGRASSE René, pour une session ordinaire.

### Mise en place des commissions municipales :

Sur proposition du Maire, les commissions suivantes ont été désignées :

#### Délégués au Syndicat Intercom. à Vocation Multiple de Montfort :

MM. LAGRASSE, CABIRO.

#### Délégués au Syndicat Intercom. d'Electrification d'Yzosse :

MM. LAGRASSE, LATASTE Michel.

#### Délégués au Syndicat Intercom. des Eschourdes :

MM. LAGRASSE, PONS.

#### Délégués au Syndicat Intercom. de la Vallée Moyenne de l'Adour :

MM. LAGRASSE, GRACIETTE, PRUILH, CAULES.

#### Délégués au Syndicat Intercom. d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse :

MM. LAGRASSE, DUTOUYA.

#### Délégué au Syndicat Départemental des Communes (Statut du Personnel) :

M. LAGRASSE.

#### Commission du Bureau d'Aide Sociale :

MM. BATS, LINCONTANG, DUBRASQUET, PRUILH.

#### Commission des Finances :

MM. CAULES, BATS, LATASTE Michel, LATASTE Dominique.

#### Commission des Bâtiments Communaux :

MM. LINCONTANG, SIRAC, PRUILH, GRACIETTE, LATASTE Michel.

#### Commission des Chemins et Assainissement :

MM. CABIRO, PONS, DUCASSE, HOURQUEBIE, DUTOUYA, GRACIETTE.

#### Commission des Bois :

MM. LATASTE Michel, SIRAC, CABIRO, HOURQUEBIE, PRUILH.

#### Commission des Fêtes et Cérémonies :

MM. DUTOUYA, LINCONTANG, DUCASSE, LATASTE Dominique, DUBRASQUET, SIRAC.

#### Commission du Matériel :

MM. SIRAC, GRACIETTE, CABIRO, PONS.

#### Commission Cantine Scolaire :

MM. BATS, LINCONTANG, DUCASSE.

#### Commission Information, Accueil, et Relations Sports :

MM. DUBRASQUET, HOURQUEBIE, LATASTE Dominique, DUCASSE, SIRAC.

#### Commission du Cimetière :

M. PONS.

### Vote du budget municipal :

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 1983. Celui-ci est adopté par 12 voix et 3 abstentions (MM. HOURQUEBIE, BATS et GRACIETTE).

Le Conseil Municipal procède ensuite à la fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 1983.

Il décide à l'unanimité de porter :

- le taux de la taxe d'habitation de 9,49 en 82 à 10,63 en 83 (+ 12,01 %).
- le taux du foncier bâti de 11,47 en 82 à 12,38 en 83 (+ 8 %).
- le taux du foncier non bâti de 39,71 en 82 à 41,30 en 83 (+ 4 %).
- le taux de la taxe professionnelle reste inchangé à 13,02.

### Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de locations des deux logements de l'ancienne école de garçons (Mme Vve DUCAMP Marie pour le premier et Mme Vve VINCENT Henriette pour le second) sont arrivés à expiration. Il y a donc lieu de les renouveler pour une période de neuf ans.

Le Maire propose, vu que ces deux logements sont dépourvus d'installations sanitaires et que les deux occupants assurent bénévolement l'entretien de la mairie, de maintenir leur prix de loyer à 50 francs par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler ces baux de locations.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la concession consentie à M. LABORDE Emmanuel, de Hinx, sur la parcelle section B, n° 132 de la forêt communale soumise au régime forestier pour constituer une réserve d'eau destinée à l'arrosage de ses champs est arrivée à expiration le 31-12-82.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler cette concession pour une période allant du 1-1-83 au 31-12-88 au même prix de 100 francs par an.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux demandes de renouvellement des concessions de cabanes de chasse à la palombe pour MM. DASSIE Jacques, ETCHAR Christian, NAPIAS Jacques, TASTET Raymond, et de chasse au canard pour M. TARANCE Gaston, le tout en forêt communale de Hinx.

La durée de ces cinq concessions est fixée à cinq années (du 1-9-82 au 31-8-87), la location étant de 20 francs par an.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour le Foyer Rural de s'équiper d'un chauffe-eau dans les plus brefs délais.

Vu que les locaux où est installée cette Association sont la propriété de la commune, et que cette acquisition entraînera des aménagements définitifs pour l'installation, le Maire propose que la municipalité finance cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de cet investissement (environ 1.800 F.), M. HOURQUEBIE émettant cependant des réserves, estimant que celui-ci devrait être pris en charge par le Foyer vu sa trésorerie positive d'une part, et vu d'autre part, que Hinx doit faire des économies pour la construction de la salle polyvalente.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre des décisions urgentes quant à l'assainissement du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre contact avec un spécialiste en la matière afin qu'il fasse une étude totale de la question. D'autre part, il charge le Maire de s'assurer le concours d'un entrepreneur pour approfondir le « ruisseau de la Lande » (de la route de Poyartin - CD 58 - jusqu'à la limite de la commune avec Sort), ce travail permettant le dégagement provisoire d'une partie de l'eau stagnante dans le bourg, (travaux effectués début mai 1983).

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 1983

Le Maire fait part au Conseil Municipal des informations qui lui ont été communiquées par M. le Président du Conseil Général des Landes sur les conditions de création, entre le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux du Département des Landes, d'un établissement public dénommé « Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale dont l'objet est d'assurer une assistance d'ordre technique, juridique et financière.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 9-4-83, il avait été décidé de maintenir l'indemnité de fonctions du Maire à son niveau actuel et qu'il avait été décidé de surseoir quant à l'attribution de cette indemnité aux adjoints.

Le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une décision et propose que l'indemnité de fonctions aux deux adjoints soit maintenue au même taux qu'auparavant, soit 50 % de l'indemnité du Maire pour chacun des deux adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE » (MM. HOURQUEBIE, BATS et GRACIETTE) accepte la proposition du Maire.

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de construction de restaurant d'enfants que vient de lui adresser M. LABADIE J.J., agréé en architecture à Castets-des-Landes. L'évaluation approximative de ce projet d'élève à 948.800 francs (TTC), (locaux seulement).

Le Maire demande au Conseil de se prononcer afin de prendre rang le plus rapidement possible en vue de la subvention du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la construction du restaurant d'enfants dans les plus brefs délais, et demande au Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection de diverses voies communales. Le projet d'un montant de 80.000 francs peut être financé par un prêt d'équipement courant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les-dits travaux, désigne le SIVOM de Montfort comme Maître d'Ouvrage, lui délègue son droit d'emprunt pour un montant de 80.000 francs et s'engage à lui rembourser le montant des annuités d'emprunt.

Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou l'une des caisses dont elle a la gestion aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 97.000 francs destiné à financer les grosses réparations au Groupe Scolaire (réfection de la toiture et des peintures intérieures) et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1984. Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et donnera lieu à un remboursement annuel d'environ 15.000 francs).

M. LATASTE Michel informe le Conseil Municipal de l'intérêt pour la commune d'adhérer au SIVU (Syndicat à Vocation Unique) de la Vallée de l'Adour chargé du reboisement de certaines parcelles avec des chênes.

Cette adhésion permettrait, si elle est acceptée, de reconstituer le patrimoine forestier de Hinx sur 7 hectares, le financement de cette opération étant assuré par un emprunt sur 30 ans au taux exceptionnel de 0,25 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer l'adhésion de Hinx au SIVU et charge M. LATASTE Michel de remplir toutes les formalités à cette fin.

---

## D'OU VIENT L'ŒIL DE HINX ?

Hinx est une commune en pleine expansion, les vieilles familles y côtoient les nouvelles, beaucoup d'habitants se retrouvent dans différentes associations, et pourtant, il manque un lien, solide, et capable de réunir l'ensemble de la commune.

C'est entre autre pour combler ce vide qu'a été créée la commission « Information-Accueil-Relations Sports » au niveau du Conseil Municipal nouvellement élu.

Sous son impulsion, une première assemblée générale fut réunie le 11 avril 1983 pour jeter les bases d'une coopération avec l'ensemble des associations existant à Hinx. Il en résultait la volonté commune de participer à l'élaboration d'un journal municipal.

Afin que celui-ci soit représentatif de l'ensemble de la commune, l'association « VIVRE A HINX » fut créée et déclarée à la sous-préfecture de Dax dans les plus brefs délais. Le but de cette association est de promouvoir l'information municipale sous toutes ses formes, et de favoriser la participation des habitants de Hinx à la vie de leur commune, son siège social étant basé à la mairie de Hinx, où sont déposés les statuts et le règlement intérieur. Il convient de préciser que cette association est ouverte à toute personne habitant Hinx et désireuse de fortifier la vie de notre village.

La première véritable assemblée générale, réunie le 9 mai 1983, procéda à l'élection de son conseil d'administration qui comprend les membres suivants :

LAGRASSE R. Président de la commission information  
DUBRASQUET F. Animateur de la commission information  
HOURQUEBIE A. Membre de la commission information  
LATASTE D. Membre de la commission information  
DUCASSE Y. Membre de la commission information  
SIRAC C. Membre de la commission information  
BARREYT R. Délégué de l'« Entraide Hinxoise »  
BETS J.C. Délégué de la « Paroisse »  
CHARLEMAGNE J.P. Délégué du « Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Hinx » Section pala  
CLAVE B. Déléguée de l'« Association des œuvres sociales de l'union de femmes françaises de Hinx »  
DARRACQ D. Délégué du « Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Hinx » Section pétanque  
DARRIOT M. Délégué du « Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Hinx » Section ping-pong  
DECLoux H. Délégué de l'« Association des déportés »  
DUCASSOU R. Délégué de la « Société des anciens combattants et victimes des deux guerres »  
DUTOUYA M. Délégué du « Comité des fêtes de Hinx »  
FOURNIER C. Délégué du « Club du troisième âge »  
LABAT D. Délégué du « Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Hinx » Section basket-ball  
LABAT J. Déléguée du « Foyer rural des jeunes et d'éducation populaire de Hinx » Section club photographie  
LAVIELLE M. Déléguée des membres bienfaiteurs  
LATASTE M. Délégué de la « Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie »  
LESCOUMERES Y. Délégué du « Foyer rural des jeunes et d'éducation populaire de Hinx »  
LOMENECH A. Délégué des parents d'élèves  
LOMENECH C. Déléguée de la « Gymnastique volontaire »  
PEYRUSAUBES M. Délégué des « Parents d'élèves »  
PONS R. Délégué de l'« Association communale de chasse agréée »  
SAINT-MARTIN J.J. Délégué de la « Paroisse »

Le bureau, quant à lui, a été élu le 16 mai 1983 ; il est composé de quatre personnes :

DUBRASQUET F. Président  
DUCASSE Y. Vice-Président  
LATASTE D. Secrétaire  
BETS J.C. Trésorier

Côté technique, chaque association est chargée de rédiger l'article la concernant ; l'ensemble des textes, y compris ceux émanant de particuliers, est ensuite regroupé par le comité de rédaction du journal (il s'agit de huit membres du conseil d'administration de l'association « Vivre à Hinx ») qui assure d'une part la mise en page et la présentation, et d'autre part préserve le journal de toute campagne de dénigrement et d'articles « douteux ».

La réalisation pratique est confiée à l'imprimerie Ducasse-Duhon qui nous a proposé le devis le plus avantageux.

Côté finance, nous avons préféré que L'ŒIL DE HINX soit gratuit car nous désirons qu'il soit lu par tout le village. Nous avons donc demandé au Conseil Municipal que la commune prenne en charge les frais entraînés par cette réalisation. Celui-ci en a accepté le principe lors de sa réunion du 2 mai 1983.

Voilà pourquoi vous avez entre les mains un journal gratuit, réalisé par les Hinxois pour les Hinxois afin que chacun connaisse la vie de notre commune et y participe comme nous activement et avec enthousiasme ?

Nous comptons donc sur votre compréhension et votre soutien pour que ce journal soit un instrument privilégié afin que HINX devienne chaque jour davantage une commune où il fait bon vivre.

A bientôt

---

## ETAT-CIVIL DE HINX

### NAISSANCES :

15.01.83 : Sophie NOZÈRES (à Dax)  
13.02.83 : Julien MALARIK (à Dax)  
31.03.83 : Aude, Louise PERSIAUX (à Dax)  
19.05.83 : Xavier Marie Vincent FAGALDE (à Bayonne)

### MARIAGE :

26.05.83 : BATS Maryse de Hinx avec  
LUCAT Didier de Saint-Vincent-de-Paul

### DÉCÈS :

30.05.83 : LACAULE Charlotte (née Pernaut)

## SOCIETE MUTUALISTE LOCALE L'ENTRAIDE HINXOISE

approuvée par la Préfecture sous le n° 359  
en date du 14 Janvier 1930

Siège social : Mairie de Hinx

### Administration

La société est administrée par un conseil de huit membres élus au scrutin secret par l'assemblée générale.

### Composition actuelle du bureau :

Président : René LAGRASSE

Vice-Président : Henri LABERNEDE

Secrétaire : Armand BOIRET

Trésorier : René BAREYT

Quatre Administrateurs : Michel PONS, Ulysse PRUILH, Hubert BERGERON, Gabriel LEGLISE.

Cet ensemble est renouvelable par quart tous les ans.

Commissaires aux comptes éligibles annuellement : André CAVALERIE, Gabriel LATASTE, Raoul DUCASSOU.

Nombre d'adhérents : à ce jour 344.

### Buts de la Société

Venir en aide à ses membres dont l'état de santé nécessite une intervention chirurgicale ou des actes radiologiques à l'exclusion des accidents de quelque nature qu'ils soient.

### Prestations

Remboursement du ticket modérateur pour les radios, pratique du tiers payant concernant les opérations, les frais d'hospitalisation et des chambres particulières.

### Recettes

**Cotisations :** actuellement 20,00 F par collecte (à domicile)  
**Collectes :** autant que de besoins, deux fois par an en moyenne.

**Subvention de la commune :** 1.500 F (1.800 F prochainement).

Réunion générale annuelle : le jour de Noël.

---

## SOCIETE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DES DEUX GUERRES

Groupement constitué entre les Anciens Combattants, les Prisonniers, et Veuves de Guerre de la Commune de Hinx. - Déclaration Sous-Préfecture de Dax 17 août 1953 - Journal Officiel n° 206 1<sup>er</sup> septembre 1953.

### But :

- Resserer les liens amicaux entre les Anciens Combattants et Victimes de Guerre.
- Défendre leurs intérêts généraux et particuliers.
- Apporter un appui moral et au besoin pécuniaire.

Président : DUCASSOU Raoul

Secrétaire-Trésorier : LATASTE Gabriel

Porte-Drapeau : VIVANT Jean (14-18)

BATS Edouard (39-45).

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE HINX

L'Association des Parents d'Elèves de HINX appartenant à la Fédération Andrieu, élit chaque année au cours d'une Assemblée Générale un Bureau qui se compose pour l'année 82/83 :

- D'un Président : M. LOMENECH
- De Vice-Présidents, MM. PEYRUSAUBES et LAVIELLE, Mme DUCASSOU
- D'un Trésorier : M. LESPARRE
- D'une Secrétaire : Mme PEYRUSAUBES

Au cours de cette Assemblée Générale, l'Association propose 4 délégués pour l'élection des Conseils d'Ecole. Comme chaque année, cette élection a lieu dans le mois suivant la rentrée scolaire. Ont été élus pour l'année 82/83 : Mme PEYRUSAUBES, Mme LAVIELLE, M. FELGUERA, M. LABATUT

Ces délégués participent avec le corps enseignant aux Conseils d'Ecoles qui ont lieu une fois par trimestre.

Les Conseils d'Ecoles ont pour but de créer un dialogue entre parents et enseignants, et de débattre, sans intervenir dans la pédagogie, des problèmes généraux, soit :

- Règlement intérieur de l'école
- Information des familles
- Classe de nature
- Transports scolaires
- Garde des enfants
- Cantine scolaire
- Activités peri et post-scolaires

A l'issue de chaque réunion, un rapport est établi. Il est ensuite commenté aux parents présents lors d'une Assemblée Générale.

Tous les ans, l'Association organise une distribution de pins de Noël dans tous les foyers ; un loto, et pour la première fois, nous avons installé sur la Place des Arènes un container pour la récupération du verre perdu. Cette opération sera renouvelée.

Ce sont là nos seules ressources financières qui nous permettent de participer au financement des activités suivantes :

- Don d'une subvention à la coopérative scolaire, gérée par le corps enseignant
- Aide pour la classe CM1 CM2 transplantée à la neige
- Achat des lots pour le loto
- Organisation et réalisation par les parents d'élèves d'une matinée enfantine.

Les parents d'élèves remercient tous ceux qui de près ou de loin contribuent et participent à la vie de cette Association.

---

## ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Voilà déjà 5 ans que cette discipline existe dans la localité.

Cette Association compte cette année 34 adhérentes. Elle est ouverte à tout le monde. Son activité comprend deux séances par semaine pendant la période scolaire. Les séances ont lieu dans la salle de réunions et à l'extérieur par beau temps.

La gymnastique volontaire est considérée comme un sport d'entretien pour garder une bonne forme physique et morale. Elle consiste à faire des jeux, des mouvements de respiration, d'assouplissement et de relaxation en musique sans souci de compétition ni de performances.

L'Association clôturera son activité par un banquet annuel.

## FOYER RURAL DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Cette Association d'Education Populaire, régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 a été créée le 29 avril 1969.

La déclaration a été faite à la Sous-Préfecture de DAX le 12 mai 1969 sous le n° 1801 et sa parution au Journal Officiel, le 25 mai 1969 sous le n° 122.

Le Siège Social est à la mairie de HINX.

Sa durée est illimitée.

L'Association a un caractère récréatif et éducatif. Bien entendu elle est ouverte à tous, dans le respect des convictions individuelles. Elle a pour but de renforcer l'esprit de compréhension mutuelle d'entraide et de coopération.

La composition de nouvelles commissions au sein du Conseil d'Administration permet de penser que d'autres activités, outre le sport, pourraient prendre naissance.

Composition du Bureau du Foyer Rural :

Président : LESCOUMERES Yves

Vice-Présidents : GRACIETTE Jean-Pierre -

BETS Jean-Claude - SAUBADU André

Secrétaire : DARRIOT Michel

Trésorier : ISLY Bernard

### Les activités au sein du Foyer Rural

**Basket** : Président : LABAT Daniel

98 Licenciés. 10 équipes en compétition.

Nombreuses satisfactions puisque 3 titres de champions des Landes viennent cette saison au Foyer.

**Tennis de table** : Président : PONS Michel

12 Licenciés. Section qui après avoir évolué en Régionale (2 titres de champions de France cadet UFOLEP) est descendue en Départementale par manque d'effectif. Satisfaction également puisque 1 titre de champion des Landes F.F.T.T. est ramené par cette section.

**Pelote Basque** : Président : DARRIOT Jean-Jacques.

Responsable : CHARLEMAGNE Jean-Pierre

De nombreux éléments évoluent sur le fronton du Groupe Scolaire. Cela, grâce à la convention passée entre la Directrice, le Maire et le Président du Foyer Rural, dans lequel cas ce dernier se porte responsable de l'utilisation du matériel et des locaux dans le respect de l'ordre public, en dehors des heures et des jours de classe.

**Pétanque** : Président : DARRACQ Didier.

40 Licenciés. Cette section vient de se constituer.

**Club Photo** : Président : LOMENECH André.

Une dizaine de personnes fréquentent le laboratoire. Il est ouvert à tous ceux et à toutes celles qui seraient intéressés par la photo.



L'Equipe Championne des Landes 82/83  
en 1<sup>re</sup> Division Départementale de Tennis de Table  
de gauche à droite : Vincent Delmon, Michel Darriot,  
Pierre Darriot, Vincent Pons.



Equipe des Minimes :

De gauche à droite, **debout** : Domenger Philippe, Ducazeaux J.-Luc, Lagarde Yves, Charlemagne David, Rusalem Dominique, Pinaquy Philippe.  
**Accroupis** : Andréotti David, Laronde Gilles, Pernaut Eric, Guilley Didier.

Manque : Comorge Jean-Jacques.



Equipe Première :

De gauche à droite, **debout** : Dassié Didier, Lasserre Christian, Tollis Jean-Louis, Berthe Eric, Isly Bernard, Berthe Didier, Caules Hervé.

**Accroupis** : Dutouya Christian, Pinaquy Philippe, Tastet Bernard, Domenger Philippe.

## A. C. C. A. DE HINX

L'Association Communale de Chasse Agréée de Hinx a été constituée le 31 janvier 1980 en application de la Loi n° 64.696 du 10 juillet 1964 et du Décret n° 66.747 du 6 octobre 1966. Elle a pour but de favoriser, dans le respect des propriétés et des récoltes, le développement du gibier et la destruction des nuisibles, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et d'assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport.

Le siège social de l'Association est fixé à la salle de réunion.

L'A.C.C.A. de Hinx est gérée par un Conseil d'Administration composé de :

Président : PONS Robert

1<sup>er</sup> Vice-Président : HOURQUEBIE Abel

2<sup>me</sup> Vice-Président : LATASTE Michel

Secrétaire-Trésorier : LATASTE Dominique

Secrétaire-Trésorier-Adjoint : VERGEZ Paul

Membres : LAGARDE Jean - GRACIETTE André -  
PONS Jean - COMORGE André.

Chaque année, plus de cent dix chasseurs adhèrent à l'A.C.C.A. de Hinx. Monsieur Jacques NAPIAS est agréé en qualité de garde-chasse particulier depuis le 13 mai 1981.

Par ailleurs, l'A.C.C.A. de Hinx a décidé d'adhérer à l'Association Intercommunale de Chasse Agréée du Moyen-Adour qui comprend 38 communes.

## UNE HINXOISE HEUREUSE :



Le lundi 9 mai 1983, a eu lieu à l'Ecole de HINX, une sympathique réception à l'occasion de la remise d'un cadeau à Elodie BATBY, élève titulaire d'un livret d'épargne de la G.M.S.L., c'est-à-dire : la Grande Mutualité Scolaire Landaise.

Elodie a été choisie après tirage au sort et a reçu un poste radio transistor.

Monsieur DIGEOS, Directeur de l'Ecole Sully de Dax, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Président de la G.M.S.L., a rappelé le rôle éducatif, social et mutualiste de cette œuvre typiquement landaise qui incite les enfants à l'épargne.

Les fonds versés sont utilisés d'une part à la rénovation des centres existants (Biscarrosse - Accous - Bedous - Jézeau) et d'autre part à la constitution d'un fonds mutualiste de secours aux enfants dans des situations précaires désirant partir en vacances dans un de ces centres.

La G.M.S.L., œuvre à but non lucratif, organise durant toute l'année, les séjours de classes transplantées (classes de neige - voile - équitation) et les séjours en colonies de vacances l'été.

Madame le Directrice a ensuite invité toute l'assistance à un vin d'honneur et a remercié pour leur présence : Monsieur le Maire de Hinx, Monsieur le Président de l'Association de Parents d'Elèves et Mesdames les Institutrices.

## L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES DE HINX

Cette Association, reconnue officiellement depuis le 30 novembre 1971, a été sollicitée par le journal et se permet d'écrire son premier article.

Elle a pour objet de créer, d'animer et d'encourager les œuvres sociales les plus diverses au service des familles et de l'enfance.

### Sur le plan National et Départemental

Issue de la Résistance et née officiellement en 1945, l'Union des Femmes Françaises a prouvé son efficacité. Des centaines de milliers de femmes, dans des discussions libres et passionnées, ont mis à jour des solutions précises pour conquérir l'égalité et pour améliorer la vie. Leurs interventions persévérantes, leurs actions, leurs multiples manifestations auprès des pouvoirs publics ont permis de contribuer à des succès législatifs qu'il faut faire entrer dans la vie.

### Sur le plan Cantonal et Local

Depuis trois ans, l'Association Cantonale organise des sorties à la piscine de Montfort pour les enfants des adhérentes à l'U.F.F. et pour tous les enfants qui sont intéressés par cette discipline. Ces sorties ont lieu pendant les vacances d'été et comprennent plusieurs leçons de natation. Les déplacements s'effectuent en car. Les enfants sont encadrés par des bénévoles de l'Association.

Dans la localité, l'Association forme un petit comité qui se réunit une fois par an avec d'autres comités locaux pour débattre de tous les problèmes juridiques et sociaux que rencontrent les femmes aujourd'hui.

Cette réunion populaire et amicale est ouverte à toutes les femmes qui sont intéressées et celle-ci se termine toujours par une séance récréative animée par les enfants.

Dans le cadre des loisirs, l'Association Cantonale organise un voyage annuel dans le courant du mois d'août.

Le voyage 1983 aura lieu le dimanche 7 août dans le Lot. Visite du Gouffre de Padirac, de Rocamadour. Le départ est prévu pour 4 heures 45. Les inscriptions seront prises chez Madame DIAS Annie, responsable locale, jusqu'au 7 juillet, dernier délai. Tél. : 89.55.41.

Les responsables de l'Association.

## « L'EGLISE... BOUGE »

L'abbé J.Jacques SAINT-MARTIN vous parle :

Bientôt 6 ans que j'ai été envoyé à Hinx par l'évêque du diocèse pour être prêtre au milieu de vous qui habitez cet espace rural. Ma mission est de vous connaître, de vous écouter, de vous comprendre, qui que vous soyez...

J'ai accepté de venir parmi vous un peu comme celui qui sert. J'essaie de le réaliser... car vous savez, j'ai aussi une responsabilité diocésaine : aumônier fédéral du mouvement des Chrétiens dans le Monde Rural (C.M.R.) qui me demande un travail ailleurs que dans le village.

Vous le savez, et vous l'avez remarqué, le prêtre, le curé n'est pas le seul responsable dans le village au titre de l'évangélisation. Il faut se le rappeler, dès le début de l'Eglise, des communautés se sont formées, se sont organisées, se sont animées avec des responsables laïcs.

Aujourd'hui comme hier chaque baptisé enfant, jeune, adulte est responsable de l'autre.

A Hinx, en 6 ans un certain nombre de « petites choses » se sont mises en place : catéchisme par les parents, « parents d'accueil », rencontres de parents, démarrages de clubs A.C.E. pour les enfants, M.R.J.C. pour les jeunes, rencontres d'adultes dans l'esprit C.M.R., Comité paroissial, comptabilité, groupe de réflexion, équipe de préparation de célébrations (Noël, Pâques, Toussaint, Première Communion, Profession de Foi, Confirmation...), nettoyage, entretien, ornementation de l'église, lectures, musique, distribution de la communion, chants à la messe...

Aujourd'hui les chrétiens peuvent et doivent prendre des responsabilités, à leur mesure, bien sûr.

Pour la communauté paroissiale :  
J.J. SAINT-MARTIN



Photo de l'église et du presbytère de Hinx, pour une fois sous la neige.

## F. N. A. C. A.

(Fédération Nationale des Anciens Combattants  
d'Afrique du Nord)

Comme son nom l'indique, cette Association regroupe tous les Combattants ayant servi en Afrique du Nord de 1952 à 1962. Créée au lendemain de la fin de la guerre d'Algérie, elle a pour but principal la reconnaissance pour ses membres de la qualité de combattant, longtemps contestée.

C'est en 1980 que s'est constitué le Comité de HINX, conformément aux dispositions de l'art. 5 de la Loi du 1.07.1901. Son siège est à la mairie de HINX. Les statuts ont été déposés à la Sous-Préfecture de DAX le 13 mai 1980. Il comptait 16 membres au départ et 37 au 1<sup>er</sup> janvier 1983, dont 21 titulaires de la carte du combattant.

Au-delà des buts fixés d'intérêt général, notre Association permet à ses membres de nouer entre eux des liens amicaux au cours de diverses réunions ou manifestations, notamment le 19 mars de chaque année, anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Les nouveaux venus dans la commune ont ainsi la possibilité de s'intégrer rapidement à la vie du village.

Nous profitons d'ailleurs des colonnes de ce journal pour appeler les inorganisés à nous rejoindre.

### Composition du Bureau Local

Président : LATASTE M.

Vice-Présidents : SIRAC C. et DUFORT B.

Secrétaires : DIAS R. et HOURQUEBIE A.

Trésoriers : CHAMPION C. et LESPIAUCQ P.

Responsables aux cartes : DODET R. et PONS M.

Porte-Drapeau : LABARTHE C. et LAFITTE P.



Le 15 mai 1983, la Salle des Fêtes de Hinx accueillait une matinée enfantine regroupant tous les jeunes acteurs de l'école maternelle au collège.

Cette photo du bouquet final traduit la bonne ambiance qui régnait en cette occasion.

Toutes les photos paraissant dans ce journal sont le produit du Club Photo du Foyer Rural de Hinx.



Le 3<sup>me</sup> âge au château de Ravignan.

## CLUB HINXOIS DU TROISIEME AGE

Notre Club est âgé de 5 ans et compte 163 membres.

Des Vieux ?

Par l'âge, certes ! celui-ci oscillant entre 55 et 87 ans.

Par l'esprit ? non ! leurs activités et leurs loisirs diversifiés peuvent témoigner de leur vitalité et de leur ouverture aux « choses de la vie ».

Bon an mal an, nous nous réunissons tous les jeudis dans notre local bien aménagé et sommes souvent plus d'une vingtaine : conversations à bâtons rompus, belote, loto, tricot, crochet, musique, voire projections des diapos de nos voyages, sont à l'ordre du jour, ainsi qu'un goûter.

1983, à l'instar des années précédentes, sera une année féconde.

Débutant en janvier par le traditionnel Banquet annuel, se poursuivant en mars par la non moins traditionnelle Assemblée Générale qui réunit quelque 80 adhérents et vit l'élection de notre nouveau Président, Monsieur Charles FOURNIER, elle fut clôturée par un excellent goûter.

Le cycle des excursions commençait en avril avec la visite du Château de Ravignan (71) et de ses chais : dégustation de floc et d'armagnac, achats. Après un bon repas, c'était la visite au Centre Biologique Jean ROSTAND à Pouydesseaux. Là, nous avons écouté avec grand intérêt le responsable de ce Centre, émule fidèle de l'humaniste et biologiste ROSTAND, dans une conférence mise à la portée de tous et illustrée de projections ; l'après-midi se poursuivait avec une promenade le long des étangs à écrevisses... (dommage, il était trop tôt pour voir les nymphéas en pleine floraison !), lesquels étangs sont une réplique de ceux de Ville-d'Avray.

La Kermesse de l'Ascension a attiré beaucoup de monde ; il faut dire que, durant tout l'hiver, bien des Dames avaient œuvré pour la réussite de celle-ci en confectionnant de ravissants ouvrages. Qu'elles en soient sincèrement remerciées ainsi que tous les donateurs et aides bénévoles. Notre propre sono animait la journée.

La disparition brutale d'un de nos adhérents, venant de Sort, Monsieur Jean DUPI, a quelque peu attristé l'après-midi passé au Moulin de Galoppe. La pêche a été fructueuse et facile, le cadre idyllique.

Lorsque ces lignes paraîtront le Club sera en sommeil pour les deux mois d'été : — Que nos adhérents se tiennent prêts pour la reprise !

Assemblée Générale de l'Association « VIVRE A HINX »

le Vendredi 29 Juillet 1983 à 21 heures à la Salle des Fêtes

Ordre du Jour : Critiques et suggestions  
concernant ce journal.

Préparation du journal n° 2

Venez nombreux.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 9 AVRIL 1983

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h. 30 sous la présidence de son Maire, M. LAGRASSE René, pour une session ordinaire.

### Mise en place des commissions municipales :

Sur proposition du Maire, les commissions suivantes ont été désignées :

#### Délégués au Syndicat Intercom. à Vocation Multiple de Montfort :

MM. LAGRASSE, CABIRO.

#### Délégués au Syndicat Intercom. d'Electrification d'Yzosse :

MM. LAGRASSE, LATASTE Michel.

#### Délégués au Syndicat Intercom. des Eschourdes :

MM. LAGRASSE, PONS.

#### Délégués au Syndicat Intercom. de la Vallée Moyenne de l'Adour :

MM. LAGRASSE, GRACIETTE, PRUILH, CAULES.

#### Délégués au Syndicat Intercom. d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse :

MM. LAGRASSE, DUTOUYA.

#### Délégué au Syndicat Départemental des Communes (Statut du Personnel) :

M. LAGRASSE.

#### Commission du Bureau d'Aide Sociale :

MM. BATS, LINCONTANG, DUBRASQUET, PRUILH.

#### Commission des Finances :

MM. CAULES, BATS, LATASTE Michel, LATASTE Dominique.

#### Commission des Bâtiments Communaux :

MM. LINCONTANG, SIRAC, PRUILH, GRACIETTE, LATASTE Michel.

#### Commission des Chemins et Assainissement :

MM. CABIRO, PONS, DUCASSE, HOURQUEBIE, DUTOUYA, GRACIETTE.

#### Commission des Bois :

MM. LATASTE Michel, SIRAC, CABIRO, HOURQUEBIE, PRUILH.

#### Commission des Fêtes et Cérémonies :

MM. DUTOUYA, LINCONTANG, DUCASSE, LATASTE Dominique, DUBRASQUET, SIRAC.

#### Commission du Matériel :

MM. SIRAC, GRACIETTE, CABIRO, PONS.

#### Commission Cantine Scolaire :

MM. BATS, LINCONTANG, DUCASSE.

#### Commission Information, Accueil, et Relations Sports :

MM. DUBRASQUET, HOURQUEBIE, LATASTE Dominique, DUCASSE, SIRAC.

#### Commission du Cimetière :

M. PONS.

### Vote du budget municipal :

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 1983. Celui-ci est adopté par 12 voix et 3 abstentions (MM. HOURQUEBIE, BATS et GRACIETTE).

Le Conseil Municipal procède ensuite à la fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 1983.

Il décide à l'unanimité de porter :

- le taux de la taxe d'habitation de 9,49 en 82 à 10,63 en 83 (+ 12,01 %).
- le taux du foncier bâti de 11,47 en 82 à 12,38 en 83 (+ 8 %).
- le taux du foncier non bâti de 39,71 en 82 à 41,30 en 83 (+ 4 %).
- le taux de la taxe professionnelle reste inchangé à 13,02.

### Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de locations des deux logements de l'ancienne école de garçons (Mme Vve DUCAMP Marie pour le premier et Mme Vve VINCENT Henriette pour le second) sont arrivés à expiration. Il y a donc lieu de les renouveler pour une période de neuf ans.

Le Maire propose, vu que ces deux logements sont dépourvus d'installations sanitaires et que les deux occupants assurent bénévolement l'entretien de la mairie, de maintenir leur prix de loyer à 50 francs par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler ces baux de locations.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la concession consentie à M. LABORDE Emmanuel, de Hinx, sur la parcelle section B, n° 132 de la forêt communale soumise au régime forestier pour constituer une réserve d'eau destinée à l'arrosage de ses champs est arrivée à expiration le 31-12-82.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler cette concession pour une période allant du 1-1-83 au 31-12-88 au même prix de 100 francs par an.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux demandes de renouvellement des concessions de cabanes de chasse à la palombe pour MM. DASSIE Jacques, ETCHAR Christian, NAPIAS Jacques, TASTET Raymond, et de chasse au canard pour M. TARANCE Gaston, le tout en forêt communale de Hinx.

La durée de ces cinq concessions est fixée à cinq années (du 1-9-82 au 31-8-87), la location étant de 20 francs par an.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour le Foyer Rural de s'équiper d'un chauffe-eau dans les plus brefs délais.

Vu que les locaux où est installée cette Association sont la propriété de la commune, et que cette acquisition entraînera des aménagements définitifs pour l'installation, le Maire propose que la municipalité finance cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de cet investissement (environ 1.800 F.), M. HOURQUEBIE émettant cependant des réserves, estimant que celui-ci devrait être pris en charge par le Foyer vu sa trésorerie positive d'une part, et vu d'autre part, que Hinx doit faire des économies pour la construction de la salle polyvalente.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre des décisions urgentes quant à l'assainissement du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre contact avec un spécialiste en la matière afin qu'il fasse une étude totale de la question. D'autre part, il charge le Maire de s'assurer le concours d'un entrepreneur pour approfondir le « ruisseau de la Lande » (de la route de Poyartin - CD 58 - jusqu'à la limite de la commune avec Sort), ce travail permettant le dégagement provisoire d'une partie de l'eau stagnant dans le bourg, (travaux effectués début mai 1983).

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 1983

Le Maire fait part au Conseil Municipal des informations qui lui ont été communiquées par M. le Président du Conseil Général des Landes sur les conditions de création, entre le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux du Département des Landes, d'un établissement public dénommé « Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale dont l'objet est d'assurer une assistance d'ordre technique, juridique et financière.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 9-4-83, il avait été décidé de maintenir l'indemnité de fonctions du Maire à son niveau actuel et qu'il avait été décidé de surseoir quant à l'attribution de cette indemnité aux adjoints.